

# MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

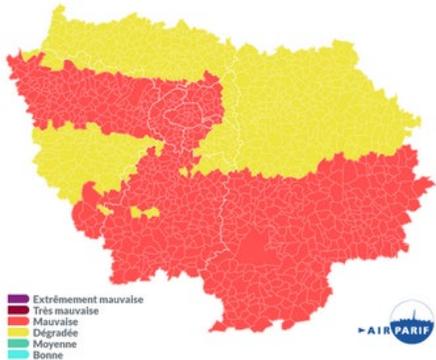
## Episode de pollution aux PARTICULES (PM<sub>10</sub>)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 25/03/2022

Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

JEUDI 24 MARS 2022

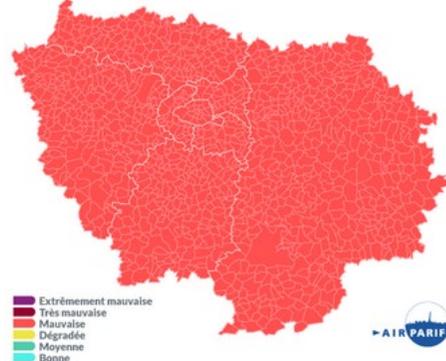
Prévision pollution :  
**Particules PM10**



40 µg/m<sup>3</sup> et 50 µg/m<sup>3</sup> pour Particules  
(diamètre inférieur à 10µm) (PM<sub>10</sub>)

VENDREDI 25 MARS 2022

Prévision pollution :  
**Particules PM10**



45 µg/m<sup>3</sup> et 55 µg/m<sup>3</sup> pour Particules  
(diamètre inférieur à 10µm) (PM<sub>10</sub>)

## Explication de l'épisode et évolution

Un vent très faible et des températures relevées entraîneront une accumulation des polluants émis par les sources locales. Les concentrations en particules risquent d'augmenter et pourraient dépasser le seuil d'information pour les PM10 ce vendredi. La qualité de l'air sera dégradée à mauvaise sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le 26/03/2022 : **AMELIORATION**

Le Préfet de Police recommande de respecter les mesures comportementales suivantes :



Utiliser les moyens de transports les moins polluants: Vélo, transports en commun, covoiturage



Réduire la vitesse de circulation



Réduire les émissions polluantes des acteurs économiques



Eviter l'utilisation du bois de chauffage individuel. Suspendre le brûlage de déchets verts



Maitriser les consommations énergétiques liées au chauffage



Différer les déplacements. Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les PL en transit PTAC +3,5T

Il convient aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

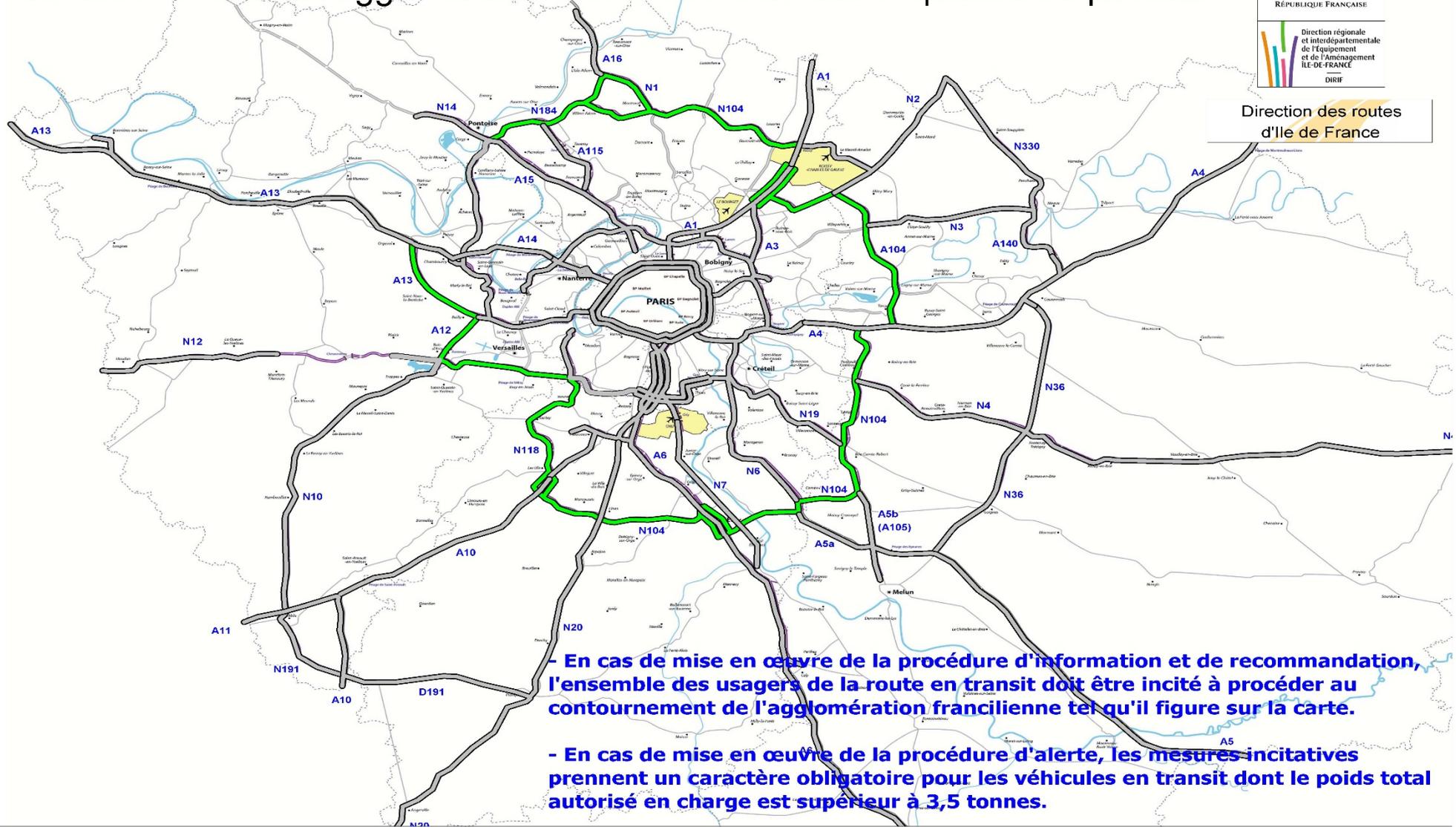
- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des prescriptions des ICPE.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Ces recommandations comportementales seront transmises par les préfetures de département aux présidents des conseils départementaux, aux maires, aux présidents d'EPCI et aux professionnels concernés. Elles veilleront à les mettre en ligne sur leur site Internet.

# Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes  
d'Ile de France



**- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.**

**- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.**